



e-Chèque-Vacances, un nouvel atout pour les professionnels du tourisme et des loisirs !

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances met en place un pilote : e-Chèque-Vacances, nouveau produit de la gamme Chèques-Vacances.

e-Chèque-Vacances permet à son bénéficiaire de régler ses prestations de tourisme et de loisirs directement sur Internet « *En 2013, 62 % des français partis en vacances ont préparé leur séjour sur Internet et 73% d'entre eux ont réservé des prestations sur Internet** » explique **Philippe Laval, Directeur Général de l'ANCV**. « **e-Chèque-Vacances a été conçu pour répondre à l'évolution des usages touristiques.** Ce nouvel outil, actuellement en phase pilote, est donc concrètement adapté aux pratiques actuelles et représente un plus pour les bénéficiaires comme pour les professionnels du tourisme et des loisirs ».

Une solution de paiement simple et rapide.

e-Chèque-Vacances possède un encart imprimé avec une zone « à gratter », permettant le paiement sécurisé en ligne. **Utilisable uniquement sur Internet**, e-Chèque-Vacances porte une valeur faciale de 60 euros, facilitant notamment son utilisation pour des montants élevés, comme l'hébergement ou les voyages (« vol sec ou séjours tout compris »). Avec e-Chèque-Vacances, les bénéficiaires peuvent en toute simplicité réserver et payer directement sur le site Internet du prestataire sans avoir à envoyer leurs titres, via une page de paiement sécurisé dédiée. L'achat peut par ailleurs être complété par carte bancaire si besoin.

Une volonté de simplification au service de tous.

Si, par sa cohérence avec les usages touristiques, e-Chèque-Vacances apporte un réel plus au bénéficiaire, ses **atouts sont également nombreux pour les professionnels du tourisme et des loisirs**, tant sur le potentiel de développement de leur activité (nouvelle clientèle et/ou fidélisation de clients existants) que sur le plan pratique (sans aucun traitement manuel et avec un processus de remboursement simplifié). e-Chèque-Vacances offre une garantie de paiement, supprimant le surcoût des impayés et de l'exploitation back-office. La sécurité apportée par l'ANCV est adossée à l'expertise de la Banque de France.

Les clubs de vacances Belambra, et la société Logitravel font partie des premiers professionnels du tourisme et des loisirs qui accepteront ce nouveau mode de paiement.

Vous êtes professionnel du tourisme et des loisirs et souhaitez participer au lancement du e-Chèque-Vacances, contactez :

psp@ancv.fr ou 0825 844 344 (0,15€ / min)

A propos de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Acteur public, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances accomplit depuis plus de 30 ans une mission unique : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

Pour lutter contre la fracture touristique, l'ANCV émet et promeut le Chèque-Vacances, dispositif d'aide au départ distribué nécessairement sur la base de critères sociaux et qui constitue un outil de redistribution des revenus au bénéfice des salariés de toutes les entreprises et des agents des trois versants de la fonction publique.

Les excédents générés par l'émission des Chèques-Vacances sont entièrement affectés dans des programmes d'aide à la personne dédiés aux publics les plus fragiles (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap,...) et dans le financement du patrimoine du tourisme à vocation sociale.

En 2014, l'Agence a ainsi accompagné plus de 10 millions de personnes, bénéficiaires et leur famille, sur le chemin des vacances. A travers ses différents programmes de solidarité, l'ANCV a notamment soutenu le départ de plus de 229 000 personnes en situation de fragilité.

Plus d'infos : www.ancv.com

CONTACTS PRESSE :

Muriel Droin – ANCV - 01 34 29 51 94 - mdroin@ancv.fr

Ariabel Dany – GRAYLING – 01 55 30 70 93 – ariabel.dany@grayling.com

*Source Etude Raffour Interactif 2014.